

## DWS TOP DIVIDENDE FCPE (P) (Code AMF : 990000126029)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise soumis au droit français. Ce fonds est géré par Eres gestion

### ➤ Objectifs et politique d'investissement.

■ **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion est d'obtenir une plus-value au terme de l'horizon de placement recommandé par le biais de fonds investis principalement dans des actions d'entreprises de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques permettant d'espérer un rendement du dividende supérieur à la moyenne et dans une moindre mesure dans des obligations.

■ **Stratégie d'investissement** : Le FCPE sera investi jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers et /ou jusqu'à 10% maximum de FIVG. Le FCPE sera investi au minimum à 80% de son actif en parts et actions d'OPC gérés par la société de gestion DWS Investment GmbH ou DWS Investment S.A. Par ailleurs, pour le solde, le FCPE pourra détenir des OPC d'autres sociétés de gestion.

Les investissements sont réalisés uniquement dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) de DWS Investment GmbH ou DWS Investment S.A.

Le FCPE sera investi en permanence sur les fonds DWS Top dividende (de droit allemand) – classe RD géré par la société de gestion DWS Investment GmbH et/ou du compartiment DWS Invest Top dividend de la SICAV (de droit luxembourgeois) DWS Invest - classe LC, géré par la société de gestion DWS INVESTMENT S.A. La somme de ces deux fonds pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCPE sans être inférieure à 80% de l'actif du FCPE.

A ce titre le fonds pourra détenir plus de 50% de son actif dans DWS Top dividende ou du compartiment DWS Invest Top dividend de la SICAV DWS Invest dont les stratégies d'investissement sont identiques et décrites ci-après :

Les OPC sous-jacents sont principalement investis dans des actions d'émetteurs de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques laissant espérer un taux de rendement supérieur à la moyenne. Le niveau du taux de rendement constitue un critère essentiel dans la sélection des actions. Toutefois, les taux de rendement ne doivent pas obligatoirement être supérieurs à la moyenne du marché. La sélection des différents placements incombe à l'équipe de gestion de ces deux OPC.

La sélection du solde des OPC (20% maximum) repose sur une analyse tant quantitative que qualitative par rapport à leur indicateur de référence. La société de gestion du FCPE a mis en place un processus de gestion et un comité de gestion tout deux détaillés dans le règlement du FCPE.

■ **Exposition du FCPE (en % de son actif net)** : **Actions** de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations de 60% à 100% - **Obligations** de toutes zones géographiques (libellées en euros) de 0% à 40% dont obligations spéculatives 40% maximum; produits monétaires 40% maximum et obligations convertibles contingentes (CoCos) 10% maximum - **Fourchette de sensibilité de la poche obligataire** comprise entre -5 et +10 - **Change** 100% maximum (hors pays de l'union européenne) - **Marchés émergents** 100% maximum

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

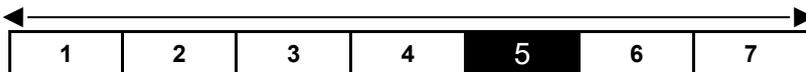
■ Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.

■ **Durée de placement recommandée** : 5 années minimum. **Recommandation** : Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

### ➤ Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible,  
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus élevé



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement

■ La catégorie 5 s'explique par l'exposition aux marchés actions. En effet, la valeur en bourse de ces investissements peut fortement baisser notamment lorsque l'investissement est réalisé sur des actions dont la valorisation reste conditionnée à la bonne santé des entreprise.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le fonds n'est pas garanti en capital. Le souscripteur supporte un risque en capital.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ **Risque de crédit** : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

■ **Risque de liquidité** : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

■ **Risque de contrepartie** : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent conclure des opérations de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut d'un paiement.

**La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.**

## ➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

<b>Frais d'entrée</b>	2%*
<b>Frais de sortie</b>	0,6%*

\* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

### Frais prélevés sur le fonds sur une année

<b>Frais courants</b>	2,7%*
-----------------------	-------

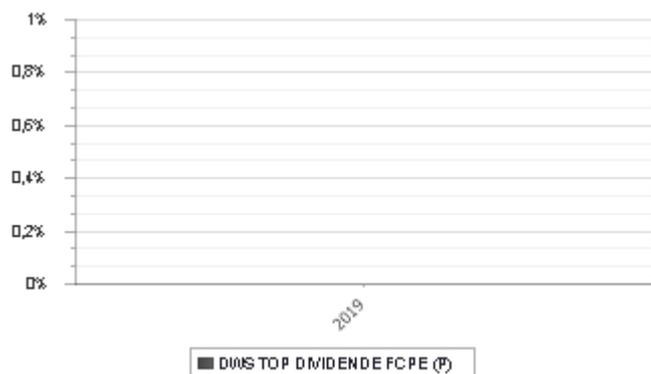
\* Ces frais courants sont estimés et seront actualisés en 2021 sur la base de l'exercice clos au 2020. Ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : [www.eres-gestion.com](http://www.eres-gestion.com) ou par courrier sur simple demande.

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

<b>Commission de performance</b>	Néant
----------------------------------	-------

## ➤ Performances passées.



L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. DWS TOP DIVIDENDE FCPE (P) libellé en euro a été créé le 23/10/2020.

## ➤ Informations pratiques.

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
- Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
- Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et par courrier sur simple demande. Le prospectus, le DIC, les rapports et les comptes périodiques du ou des fonds DWS Top dividende sont disponibles sur simple demande auprès de Eres gestion. Ces documents sont disponibles uniquement en français.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds)
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principale consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF

Eres gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au .